

Conseil municipal du vendredi 6 décembre 2019

Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Frédérique BOURGEOIS et Annonciat MICHEL-AMADRY.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE (arrivé à 19h35), Daniel CUENOT, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Procurations :

Anne TRONCIN à Hugues TRUDET

Sébastien CUINET à Jean-Philippe DEVEVEY

Absent : Tony ANDREY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Michaël FRACHEBOIS est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 18h30.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Bernard MAZODIER, décédé le 11 novembre 2019 à l'âge de 83 ans.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 18 octobre 2019

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2019.

II. Attributions du Maire :

- Réhabilitation de la bibliothèque et de la salle polyvalente (démarrage des travaux, planning prévisionnel, lettre de soutien des bénévoles de la bibliothèque, réforme de l'ancien mobilier) :

Le Maire rappelle aux élus que les travaux de rénovation de la bibliothèque et de la salle polyvalente sont en cours. Ils devraient être terminés avant les vacances de Noël.

Il indique que des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de respecter les prescriptions du contrôleur technique (respect des normes de sécurité dans les ERP). D'autres, ont été commandés lors des réunions de chantier afin de profiter de la présence d'entreprises sur le chantier.

Ainsi, à titre d'exemples, il indique que le tableau électrique du groupe scolaire a été remplacé afin de respecter les normes électriques en vigueur. De même, les hourdis en polystyrène ont été déposés par mesure de sécurité (tenue au feu). Plusieurs travaux d'amélioration ont été commandés pour faciliter l'exploitation future du groupe scolaire : un organigramme général des clefs, des variateurs de lumière dans la salle polyvalente, un faux plafond démontable pour la bibliothèque, une harmonisation des poignées de porte ...

Le Maire justifie en séance chaque prestation supplémentaire et propose aux membres du conseil municipal d'approuver les avenants suivants :

Lot n°1 « Démolition – Gros œuvre » : Entreprise BTT - Bâtiment :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	18 455,49 €	3 691,10 €	22 146,59 €
Avenant n° 1	3 092,61 €	618,52 €	3 711,13 €
Nouveau montant du marché	21 548,10 €	4 309,62 €	25 857,72 €

Lot n°3 « Menuiseries intérieures » : Entreprise DGM

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial avec option retenue	23 475,50 €	4 695,10 €	28 170,60 €
Avenant n° 1	2 508,69 €	501,74 €	3 010,43 €
Nouveau montant du marché	25 984,19 €	5 196,84 €	31 181,03 €

Lot n°4 « Cloison-Plafond-Peinture » : CDEI - marché d'insertion professionnelle

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial avec option retenue	20 544,46 €		
Avenant n° 1	6 914,88 €		
Nouveau montant du marché	27 459,34 €		

Lot n°6 « Plomberie – Ventilation » : Entreprise Chêne Entreprise SAS

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	4 600 €	920 €	5 520 €
Avenant n° 1	150 €	30 €	180 €
Nouveau montant du marché	4 750 €	950 €	5 700 €

Lot n°7 « Electricité » : Entreprise Electric Service

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial avec option retenue	14 375,62 €	2 875,12 €	17 250,74 €
Avenant n° 1	4 385,00 €	877,00 €	5 262,00 €
Nouveau montant du marché	18 760,62 €	3 752,12 €	22 512,74 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à la majorité (12 voix POUR et 1 ABSTENTION) la proposition d'avenants et autorisent le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Ce point étant traité, le Maire dresse un état des subventions accordées au projet :

Pour les travaux :	24 935 € de l'Etat]	
	35 774 € du département du Doubs]	soit 68 709 €
	8 000 € de la CAF]	
Pour les équipements :	8 995 € de l'Etat]	soit 15 457 €
	6 462 de la Médiathèque du Doubs]	
Pour l'extension horaire :	3 154 € pour l'année 2020		

Ainsi, s'agissant des investissements, les subventions accordées représentent 55 % du coût du projet.

Le Maire évoque ensuite l'ouverture de la médiathèque. Celle-ci devrait intervenir dans le courant de la semaine 3. Pour ce faire, il indique qu'il y a lieu d'approuver un règlement intérieur pour la future médiathèque.

Il présente le règlement intérieur préparé par la responsable de la médiathèque. Celui-ci comporte plusieurs annexes :

- Une charte d'utilisation internet et des postes informatiques ;
- Une autorisation parentale portant sur l'inscription des jeunes de 10 à moins de 14 ans ;
- Une note d'information relative aux dons de documents au profit de la médiathèque ;
- Une autorisation parentale portant sur le droit à l'image des mineurs.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les documents dans la perspective de l'ouverture de la médiathèque en janvier 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'ensemble des documents proposés et autorisent le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Puis, le Maire cède la parole à Cécilia BERTIN afin qu'elle présente le fruit de son travail portant sur l'identification de la médiathèque. Celle-ci confirme avoir été sollicitée par la responsable de la bibliothèque afin de proposer un logo destiné à figurer sur tous les documents émis par la médiathèque.

Deux propositions ont été faites, assorties de plusieurs variantes de couleur.

Le logo retenu par l'équipe de bénévoles est le suivant :



Enfin, le Maire reprend la parole pour évoquer l'organisation de l'extension des horaires d'ouverture. Les huit heures de salarié seront assurées par Mme KIBLER (6h) et Mme BASTIEN (2h). Le coût sera pris en charge à 60 % par l'Etat (DRAC).

Arrivée de Jean-Jacques CLAUSSE à 19h35

○ Modification budgétaire :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la demande de la DDFIP du DOUBS concernant une demande restitution de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement, il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section dépense d'investissement

Compte 020 chapitre 020 - 110,00 €

Section dépense d'investissement

Compte 10226 chapitre 101 + 110,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent, à l'unanimité, ces modifications budgétaires proposées.

○ Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2020 :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente (697 740,18 €) hors le chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » (115 750,00 €), les chapitres d'ordre (23 835,24 €) ainsi que le chapitre 001 compte 001 (199 642,68 €).

En conséquence, afin d'assurer une continuité comptable jusqu'à l'adoption du budget 2020, le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2020, des crédits d'investissement sur le budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

BUDGET	Budget 2019	Ouverture anticipée 2020
Principal	358 512,26 €	89 628,07 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la proposition du Maire.

○ Commercialisation des chablis et houppiers de la parcelle 32 :

Après consultation de l'ONF, le Maire propose aux membres du conseil municipal de commercialiser des chablis et houppiers de la parcelle 32.

Compte tenu des difficultés d'exploitation (fortes pentes et accès difficile), le Maire propose de fixer le prix à 1 € le stère et de réserver ces bois aux affouagistes de cette année.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition du Maire, l'autorisent à engager les démarches nécessaires en concertation avec l'agent de l'ONF chargé de l'exploitation de la forêt communale de Larnod, et à signer tous documents s'y rapportant.

A l'issue du vote, Serge BERGEROT demande à intervenir. Le Maire lui cède la parole.

Il indique que des bois ont déjà été coupés sans autorisation dans la parcelle 32. Le maire lui répond ne pas être informé de ces travaux de bucheronnage par anticipation à la décision du conseil municipal. Jacky Avis n'est pas plus au courant.

III. Questions diverses :



Jean-Jacques CLAUSSE intervient pour évoquer un problème de sécurité sur la route Royale. Il constate que les automobilistes roulent sur l'accotement enherbé pour dépasser le bus arrêté sur la chaussée. Le Maire est favorable à la pose d'un obstacle interdisant tout dépassement (poteau bois, balise, ...).

Frédérique BOURGEOIS évoque la liaison récemment aménagée entre l'impasse saint Louis et la rue des fins du Verger. Elle indique que les enfants en vélo sont régulièrement apostrophés par les riverains. Le Maire lui confirme que cette voie est destinée aux modes doux : piétons, vélos, trottinettes ... Seuls les engins motorisés sont interdits. Le Maire adressera une lettre aux habitants de l'impasse de la Combe pour rappeler les usages autorisés.

Le Maire précise aux élus que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier à 18 heures. Par ailleurs, il propose de réunir le conseil municipal avant les élections municipales. Il aura lieu le vendredi 7 février 2020 à 20 heures.

En l'absence d'autres sujets, le Maire lève la séance à 20h10.

LARNOD, le 13 décembre 2019

 Monsieur le Maire

Hugues TRUDET